



CMT

الشركة المنجمية لتويست
Compagnie Minière de Touissit

COMPTES SOCIAUX

COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Deloitte

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire III - 3^{ème} étage
La Morine - Casablanca

Aux Actionnaires de

COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.

89-90 rue Larbi Doghmi 3ème étage
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023**

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserves

Messieurs,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **709 066 144,89** dirhams y compris un bénéfice net de **162 661 665,69** dirhams.

Sous réserve de l'incidence des situations **1 et 2** décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A** au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserves

- Comme mentionné au niveau de l'état B15 de l'ETIC, la société CMT a fait l'objet, en 2022, d'un contrôle de l'Office des Changes au titre des exercices 2012 à 2022. À l'issue de ce contrôle, l'Office des Changes a notifié des infractions à la société CMT que celle-ci a contesté.

Le processus judiciaire de ce contentieux est toujours en cours. A ce titre, la société CMT a comptabilisé une provision forfaitaire au 31 décembre 2023.

À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les modalités d'estimation de cette provision ni sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse de la société CMT au 31 décembre 2023.

- Comme mentionné au niveau des états B15 et C5 de l'ETIC, à l'issue d'un nouveau contrôle de l'Office des Changes, la société CMT a été notifiée en février 2024 d'une infraction relative au non-rapatriement et encaissement à l'étranger du produit partiel des exportations de minerais. Selon le management, des discussions sont en cours avec l'Office des Changes pour dénouer ce nouveau contrôle.

Au 31 décembre 2023, le solde de la créance sur le client de la société CMT s'élève à 182 MMAD (18 MUSDD). L'exploitation de la confirmation de solde reçue de ce client a mis en évidence un écart de l'ordre de 13,7 MUSDD en majoration du solde comptable au 31 décembre 2023. Selon le management, l'écart correspond à des transferts effectués par erreur par ce client à une filiale étrangère de la société CMT et pour lesquels les modalités de rapatriement sont en cours de discussion.

A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels de ces situations sur les états de synthèse de la société CMT au 31 décembre 2023.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Observations

Nous attirons l'attention sur :

- L'Etat A3 de l'ETIC, relatif aux changements de méthodes ;
- L'Etat A1 Bis de l'ETIC, relatif aux événements significatifs de l'exercice.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p>Evaluation des titres de participation</p> <p>Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan pour un montant brut de 378,5 millions de dirhams, dépréciés à hauteur de 123,9 millions de dirhams.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. A la clôture, ils sont évalués au plus faible entre leur valeur comptable et leur valeur actuelle.</p> <p>Dans la détermination de la valeur actuelle ou d'utilité, il est notamment tenu compte des perspectives de rentabilité des titres, de</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres de participations et aussi des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation des titres de participation, Vérifier, sur la base des méthodes appropriées l'exactitude des calculs effectués par la société, Examiner sur la base des analyses obtenues, l'existence éventuelle de
<p>la conjoncture économique des capitaux propres réels de la société contrôlée, des effets de complémentarité technique, commerciale ou économique susceptibles de résulter de la participation selon le niveau de celle-ci.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<p>risque additionnel non provisionné lié à ces actifs.</p>

Evaluation des autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2023, les autres provisions pour risques et charges s'élèvent à un montant de 67,8 millions de dirhams. L'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou non d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux).

Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des autres provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions sur la base d'entretiens avec la Direction de la société.

Nos travaux ont consisté également à :

- Évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'estimation des provisions constituées ;
- Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseillers juridiques de la société, en lien avec les principaux risques et litiges ;
- Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société. Leur sincérité et leur concordance avec les états de synthèse de la société appellent, de notre part, les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

A l'issue des autres vérifications spécifiques imposées par la loi, nous portons à votre connaissance que des conventions réglementées, décrites dans notre rapport spécial, n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la société CMT S.A a procédé au cours de l'exercice 2023 à :

- La création de la société **TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION** pour un capital de MMAD 200, détenue à 100% par CMT S.A.
- La création de la société **COMPAGNIE MINIERE DE CUIVRE** pour un capital de MMAD 5, détenue à 100% par CMT S.A.

Casablanca, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire III - 3^{ème} étage
La Morine - Casablanca
Tel: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34
Fax: 05 22 22 40 74 - 41 54

Sakina Bensouda-Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tel: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Hicham CHERKAOUI
Associé

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

(En dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	24 455 936	3 702 716
Dont Écart d'acquisition		
Immobilisations corporelles	458 278 043	410 404 952
Immobilisations financières	510 578 444	458 363 555
Titres mis en équivalence	46 618 960	47 085 470
Actif Immobilisé	1 039 931 384	919 556 693
Stocks et en-cours	41 230 203	46 418 560
Clients et comptes rattachés	188 416 354	74 134 699
Autres créances et comptes de régularisation	128 592 090	182 034 804
Dont Impôts différés Actif	59 476 363	65 732 783
Valeurs mobilières de placement		1 423 763
Disponibilités	166 413 278	202 631 160
Actif circulant	524 651 925	506 642 986
TOTAL DE L'ACTIF	1 564 583 309	1 426 199 678

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

(En dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Capital	168 123 300	168 123 300
Primes liées au capital	225 666 999	225 666 999
Ecart de réévaluation		
Réserves	178 857 843	61 114 206
Résultat net (Part du groupe)	158 633 067	240 690 718
Capitaux propres (Part du groupe)	731 281 209	695 595 223
Intérêts minoritaires	(103 473)	(97 283)
Autres fonds propres		
Total des capitaux propres	731 177 736	695 497 939
Ecart d'acquisition passif		
Provisions pour risques et charges	152 332 567	111 922 022
Provisions	152 332 567	111 922 022
Dettes financières	441 928 544	502 054 182
Fournisseurs et comptes rattachés	64 440 633	49 178 571
Autres dettes et comptes de régularisation	174 703 828	67 546 964
Dont Impôts différés Passif	0	(0)
Dettes	681 073 006	618 779 717
Compte de liaison Titres - Ecart d'acquisition		
TOTAL PASSIF	1 564 583 309	1 426 199 678

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS

(En dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	591 913 932	591 852 691
Autres produits d'exploitation	3 4 001 199	12 738 027
Produits d'exploitation	625 915 131	604 590 718
Achats consommés	(155 187 946)	(153 931 184)
Charges externes	(63 681 230)	(63 522 298)
Impôts et taxes	(714 458)	(600 108)
Charges de personnel	(68 930 664)	(58 938 198)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(31 905 119)	(31 848 563)
Opérations en commun		
Charges d'exploitation	(320 419 417)	(308 840 352)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat d'exploitation)		
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat d'exploitation)		
Résultat d'exploitation avant dotations aux provisions EA	305 495 714	295 750 366
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	305 495 714	295 750 366
Produits financiers	25 195 092	29 368 811
Charges financières	(37 295 455)	(27 560 267)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat financier)		
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat financier)		
Résultat financier	(12 100 363)	1 808 544
Produits exceptionnels	5 242 848	3 317 865
Charges exceptionnelles	(66 851 079)	(25 383 571)
Résultat exceptionnel	(61 608 231)	(22 065 706)
Impôts sur les résultats	(73 295 150)	(32 302 889)
Résultat net des entreprises intégrées	158 491 969	243 190 315
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	134 908	(2 505 934)
Résultat net de l'ensemble consolidé	158 626 877	240 684 381
Intérêts minoritaires	(6 190)	(6 337)
Résultat net (part du groupe)	158 633 067	240 690 718
Résultat net (Part du groupe)	158 633 067	240 690 718

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	% de contrôle	% intérêt	Méthode d'intégration
SAAP	100%	100%	Intégration Globale
MINREX	100%	100%	Intégration Globale
DAFIR	80%	80%	Intégration Globale
AGUEDAL	40%	40%	Mise en équivalence
JOINT-VENTURE CMT/AMG	50%	50%	Mise en équivalence
TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION (TIC)	100%	100%	Intégration Globale
COMPAGNIE MINIÈRE DE CUIVRE	100%	100%	Intégration Globale

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net total des entités consolidées	158 626 877	240 684 381
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	71 781 649	38 559 909
Variation de l'impôt différé	6 256 625	(27 650 846)
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	4 938 223	(7 880 035)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(2 465 741)	(313 774)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	(134 908)	2 505 934
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	67 113	
Marge brute d'autofinancement	239 069 838	245 905 569
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(12 526 782)	68 104 764
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÈRE PAR L'EXPLOITATION (I)	226 543 056	314 010 332
Acquisitions d'immobilisations	(285 337 315)	(293 438 138)
Cessions d'immobilisations	2 800 000	338 450
Réduction des autres immobilisations financières		
Incidence des variations de périmètre	200 000 000	
Variation nette des placements à court terme		
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÈRE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(82 537 315)	(293 099 688)
Émissions d'emprunts	966 074	3 554 217
Remboursements d'emprunts	(82 842 395)	(103 878 702)
Variations des subventions d'investissements		
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère	(100 873 980)	(147 948 504)
Augmentations / réductions de capital		
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
FLUX NET DE TRÉSO. GÉNÈRE PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)	(182 750 302)	(248 272 989)
Variation de change sur la trésorerie (IV)	(20 855 406)	
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	(20 855 406)	
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(59 599 967)	(227 362 345)
Trésorerie : ouverture	4 054 913	231 417 257
Trésorerie : ouverture	4 054 913	231 417 257
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	(55 545 054)	4 054 913

Rapport Financier Annuel 2023

Le Rapport Financier Annuel 2023, comprenant le jeu complet des états financiers sociaux et consolidés du Groupe au 31 décembre 2023, sera mis en ligne à partir du 30 avril 2024 sur le site internet de CMT, à l'adresse suivante : <https://www.cmt.ma/rapports-annuels/>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Variation de la situation nette individuelle	Ouverture	Affectation du résultat N-1	Distribution/ brut versé	Var. de capital en numéraire et souscrip	Résultat	Autres augmentations et diminutions	JV & actualisation	Reclass. chgt de méthode	Ecart de conversion/ effet de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Capitaux propres sociaux en devise de consolidation	626 395 600		(100 873 980)	5 000 000	165 877 992				(22 832 104)	294 170 906	0	967 738 414
Total des écritures d'éliminations	(5 503 563)				(1 454 201)							(6 957 764)
Total des écritures de retraitements	820 868				482 018	(584)						1 302 302
Total des impacts de fiscalité différée	65 732 783				(6 256 625)	205						59 476 363
Total des écritures de retraitements IAS												
Capitaux propres retraités	687 445 689		(100 873 980)	5 000 000	158 649 185	(379)			(22 832 104)	294 170 906	0	1 021 559 316
Elimination des écarts de conv. & prov. de change												
Reclassement automatique de consolidation												
Elimination des provisions intra groupes	1 254 822				33 600							1 288 422
Elimination des provisions intra groupes (Titres)	12 031 560											12 031 560
Elimination des +/- value de cession interne												
Elimination des marges internes sur stocks												
Elimination des dividendes des entités consolidées												
Quote-part CP après éli. des opérations internes	700 732 071		(100 873 980)	5 000 000	158 682 785	(379)			(22 832 104)	294 170 906	0	1 034 879 298
Annulation quote-part HG sur Proportionnelles												
Ecart d'acquisition net												
Annulation du social pour les MEE	15 486 597				(190 815)				1 518 800	(94 170 905)		(77 356 324)
Calcul des MEE	(6 194 639)				134 908				(759 400)	47 085 453		40 266 322
Elimination des titres chez les mères	(12 331 560)			(5 000 000)		(49 280 000)		(200 000 000)				(266 611 560)
Total des capitaux propres	697 692 469		(100 873 980)		158 626 877	(49 280 379)		(200 000 000)	(22 072 704)	247 085 453	0	731 177 736
Intérêts minoritaires	(97 283)				(6 190)							(103 473)
Capitaux propres groupe	697 789 753		(100 873 980)		158 633 067	(49 280 379)		(200 000 000)	(22 072 704)	247 085 453	0	731 281 209
Total capitaux propres part groupe - Consolidé	697 789 753		(100 873 980)		158 633 067	(49 280 379)		(200 000 000)	(22 072 704)	247 085 453	0	731 281 209
Intérêts minoritaires pris en charge par le groupe	(2 194 530)					2 194 530						
Intérêts minoritaires pris en charge par le groupe												
Capitaux propres groupe après ret. des minoritaires	695 595 223		(100 873 980)		158 633 067	(47 085 850)		(200 000 000)	(22 072 704)	247 085 453	0	731 281 209

À propos de CMT

La Compagnie Minière de Touissit (CMT) est leader au Maroc dans la production des concentrés de plomb argentifère de haute qualité. Elle produit en outre des concentrés de zinc argentifère. CMT dispose de 4 sites de production et emploie 375 personnes à travers le Maroc. Ses ressources techniques et humaines lui permettent de produire des métaux utiles au développement économique et technologique à travers le monde. CMT est une filiale d'Auplata Mining Group - AMG, un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minières coté à la Bourse de Paris - Euronext Growth, présent également en Guyane française et au Pérou.

Responsable communication financière

Hatim YOUSSEFI

youssefi@cmt.ma

www.cmt.ma

+212 522 786 861

+212 661 937 662



Deloitte

Deloitte Audit
84 Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire III - 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca

Aux Actionnaires de
COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.
89-90 rue Larbi Doghmi 3ème étage
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Audit des états de synthèse consolidés

Opinion avec réserves

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la Compagnie Minière de Touissit (CMT) S.A, et de ses filiales (« le groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **MMAD 731,3** dont un bénéfice net consolidé de **MMAD 158,6**.

Sous réserve de l'incidence des situations **1 et 2** décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserves

1- Comme mentionné au niveau de la note 7 des notes annexes aux états consolidés, la société CMT a fait l'objet, en 2022, d'un contrôle de l'Office des Changes au titre des exercices 2012 à 2022. À l'issue de ce contrôle, l'Office des Changes a notifié des infractions à la société CMT que celle-ci a contesté.

Le processus judiciaire de ce contentieux est toujours en cours. A ce titre, la société CMT a comptabilisé une provision forfaitaire au 31 décembre 2023.

À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les modalités d'estimation de cette provision ni sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse consolidés de la société CMT au 31 décembre 2023.

2- Comme mentionné au niveau de la note 7 des notes annexes aux états consolidés, à l'issue d'un nouveau contrôle de l'Office des Changes, la société CMT a été notifiée en février 2024 d'une infraction relative au non-rapatriement et encaissement à l'étranger du produit partiel des exportations de minerais. Selon le management, Au 31 décembre 2023, le solde de la créance sur le client de la société CMT s'élève à 182 MMAD (18 MUSD). L'exploitation de la confirmation de solde reçue de ce client a mis en évidence un écart de l'ordre de 13,7 MUSD en majoration du solde comptable au 31 décembre 2023. Selon le management, l'écart correspond à des transferts effectués par erreur par ce client à une filiale étrangère de la société CMT et pour lesquels les modalités de rapatriement sont en cours de discussion.

A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels de ces situations sur les états de synthèse consolidés de la société CMT au 31 décembre 2023.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Observations

Nous attirons l'attention sur les notes 6 et 8 des notes annexes aux états consolidés, relatives respectivement aux événements significatifs de l'exercice et à l'état des changements de méthodes.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p>Evaluation des titres mis en équivalence</p> <p>Au 31 décembre 2023, les titres mis en équivalence s'élevaient à MMAD 46,6.</p> <p>Conformément aux règles de consolidation en vigueur, la mise en équivalence consiste à substituer la valeur comptable des titres détenus par la quote-part des capitaux propres retraités y compris le résultat de l'exercice. Dès lors que des changements significatifs défavorables sont survenus par rapport aux objectifs initialement fixés à la date d'acquisition des titres, un test sur la</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres mis en équivalence ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres mis en équivalence et de l'écart d'acquisition, le cas échéant ;
<p>valeur recouvrable des titres mis en équivalence est effectué.</p> <p>La valeur recouvrable des titres mis en équivalence par le Groupe correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la base des jugements et estimations de la part du management.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres mis en équivalence comme un point clé de l'audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier, sur la base des méthodes appropriées, l'exactitude des calculs effectués par la société, - Vérifier le caractère recouvrable des créances éventuellement rattachées à ces titres au regard des informations disponibles.

COOPERS AUDIT

Coopers Audit
83, Avenue Hassan II
20 100 Casablanca

Evaluation des autres provisions pour risques et charges

Les Provisions pour risques et charges pour un montant de 152,3 millions de dirhams au 31 décembre 2023, comprennent des « autres provisions pour risques et charges » pour à un montant de 67,8 millions de dirhams. L'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou non d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux).

Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des autres provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces autres provisions sur la base d'entretiens avec la Direction de la société.

Nos travaux ont consisté également à :

- Evaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'estimation des provisions constituées ;
- Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseillers juridiques de la société, en lien avec les principaux risques et litiges ;
- Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit


Deloitte Audit
84 Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire III - 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 • Fax: 0522 27 47 34
Fax: 05 22 27 47 34

Sakina Bensouda-Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 • Fax: 0522 27 47 34

Hicham CHERKAoui
Associé